

 anses Laboratoire de la santé des végétaux Unité RAPT	Procédure <i>Thème : Relations avec les partenaires</i>	LSV974/PS/038
	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Révision : F Date d'application : 13/01/2026

1) Introduction

1.1-Objet

L'unité LSV-RAPT ne réalise ni prélèvement ni échantillonnage pour les demandes clients.

L'objet de cette procédure est de donner des **préconisations** concernant le prélèvement, le conditionnement, l'envoi ou le dépôt d'échantillons à l'unité.

1.2-Domaine d'application

La procédure s'applique aux activités analytiques de l'unité.

2) Conseils pour le prélèvement d'échantillons

2.1-Cas général

Se référer à l'instruction technique DGAL/SDSPV/2025-110 qui décrit les modalités de réalisation des analyses officielles de détection d'organismes nuisibles des végétaux et produits végétaux : sont notamment détaillés les agréments des laboratoires et autres aspects réglementaires et techniques. <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-110>

* Les prélèvements doivent se faire en fonction des connaissances sur la répartition de l'organisme nuisible suspecté dans la plante.

* Si ces données ne sont pas accessibles, il est recommandé, quand cela est possible (en volume et en poids), de prélever la plante entière.

-Plantes malades : prélever si possible, un minimum de 3 plantes représentatives des différents stades de la maladie.

-Plantes saines ou apparemment saines : prélever 2 à 3 plantes.

* Quand le prélèvement de la plante entière n'est pas possible :

-Prélever les parties de la plante qui présentent des symptômes (feuilles, tiges, racines, ...). Si possible, les prélèvements doivent couvrir la diversité des symptômes observés.

-Faire plusieurs prélèvements (environ 5).

* Pour les envois de plants racinés, dès la fin du prélèvement, secouer les racines pour faire tomber la terre. Ne pas laver.

* Cas des plantes ligneuses :

Il n'est souvent pas possible de prélever un plant entier mais seulement les parties qui présentent des symptômes. Respecter les modalités suivantes :

-Faire toutes les observations nécessaires pour localiser les symptômes.

-Prélever plusieurs rameaux feuillés ou, pour les résineux, quelques rameaux porteurs d'aiguilles (longueurs 15-20 cm).

-Rechercher des zones en limite des symptômes : prélever les rameaux porteurs de zones saines et de zones infectées.

-Tous les stades des symptômes doivent être représentés.

* Veiller à bien désinfecter les outils de prélèvement entre chaque prélèvement.

* Conservation lors du prélèvement : glacière avec bloc de froid de conservation. Séparer le bloc de froid congelé des matrices réfrigérées (pas de contact direct afin d'éviter la congélation ponctuelle d'une partie des matrices).

2.2-Existence d'une surveillance officielle des organismes réglementés (SORE)

Lorsque la demande d'analyse porte sur un organisme réglementé ou émergent pour lequel il existe une surveillance officielle, il convient de se référer également aux instructions techniques DGAL correspondantes :

-précisant l'ordre de méthode de la SORE pour la filière concernée et qui indiquent généralement des consignes en matière d'échantillonnage,

 anses Laboratoire de la santé des végétaux Unité RAPT	Procédure <i>Thème : Relations avec les partenaires</i>	LSV974/PS/038
	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Révision : F Date d'application : 13/01/2026

-précisant la méthode officielle d'analyse utilisée pour l'organisme concerné et qui peut indiquer des consignes en matière de prélèvement des échantillons.

3) Conditionnement des échantillons

Se référer à nouveau à l'instruction technique DGAL/SDSPV/2025-110 qui décrit les modalités de réalisation des analyses officielles de détection d'organismes nuisibles des végétaux et produits végétaux : sont notamment détaillés les agréments des laboratoires et autres aspects réglementaires et techniques.

3.1-Nature et état des échantillons

D'une manière générale, les dispositions ci-après doivent être suivies :

- Dans la mesure du possible, envoyer des échantillons représentatifs des différents stades et faciès de la maladie.
- Envoyer des échantillons en état fonctionnel et non sénescents.
- Les prélèvements doivent, si possible, être réalisés en conditions sèches. Dans tous les cas, il faudra veiller à essuyer toute trace d'humidité sur les organes végétaux avant leur emballage pour éviter tout pourrissement pendant le transport.
- Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'envoyer des échantillons **dépourvus de terre (ou autre substrat)** et **dépourvus d'organismes nuisibles autres que ceux recherchés**. En particulier pour des échantillons pour analyses de virologie ou de bactériologie végétale, il s'agit d'envoyer des échantillons dépourvus au maximum d'insectes/ acariens/ champignons d'une part pour prévenir tout risque d'introduction accidentelle et d'autre part pour garantir la sécurité du personnel (certains insectes pouvant être vecteurs de maladies transmissibles à l'homme).

3.2-Emballage des échantillons

Il est conseillé d'utiliser **un double emballage afin de prévenir tout risque d'échappement**.

Conditionnements recommandés pour les échantillons frais

- Si nécessaire, envelopper individuellement chaque prélèvement dans du papier journal ou dans du papier absorbant non humidifié.
- Les fruits pour analyse sont séparés de la plante et emballés individuellement comme le reste de la plante.
- Les feuilles pour analyse peuvent être placées à plat entre deux feuilles de papier journal ou de papier absorbant.
- Utilisation de **sachets individuels plastiques hermétiques** (type sachets de congélation zippés), en prenant soin de bien chasser un maximum d'air avant de refermer le sac. Utiliser un sachet par échantillon pour analyse et veiller à bien répartir les organes végétaux au sein du sachet, de façon à ce qu'il n'y ait pas de superposition d'organes végétaux au sein du sachet (risque de macération et de dégradation des échantillons). Veiller également à ce que le sachet voyage à plat et totalement déplié.
- Ces sachets devront si possible être emballés dans un second contenant (un autre sachet), ou à défaut dans un colis postal bien fermé (utilisation de gros scotch).

Lyophilisation :

Dans le cas de la recherche de virus, il est possible pour des raisons pratiques de lyophiliser des échantillons de feuilles présentant des symptômes. Il est également possible de les déshydrater en réalisant la technique dite du « BOS », cette technique consiste à prélever des fragments de feuilles et à les mettre dans un tube hermétique contenant un dessiccateur (exemple : CaCl₂).

Autres formes d'envoi : Contacter l'unité.

3.3-Emballage du colis

Lorsque c'est possible, il est souhaitable que le colis soit fermé avec **du scotch d'emballage pour sécuriser la fermeture du colis et garantir le confinement du contenu du colis**.

 anses Laboratoire de la santé des végétaux Unité RAPT	Procédure <i>Thème : Relations avec les partenaires</i>	LSV974/PS/038
	Conseils pour le prélèvement et l'envoi ou le dépôt d'échantillons	Révision : F Date d'application : 13/01/2026

4) Conseils pour l'envoi d'échantillons

Dans la mesure du possible, **avertir l'unité de tout envoi d'échantillons**. En particulier, l'unité doit être impérativement prévenue pour tout envoi de plus de 10 échantillons de façon à s'assurer qu'elle peut prendre en charge les analyses

Dans tous les cas, envoyer les échantillons de façon à raccourcir au maximum les délais de transport et éviter d'envoyer les échantillons en fin de semaine afin d'écourter le temps de transport. Si les échantillons ne sont pas envoyés le jour même, ils doivent être conservés au froid avant l'envoi (en général, et sauf indications spécifiques, aux environs de 5°C).

4.1-Envoi d'échantillons pour les analyses de détection d'organismes de quarantaine

Avant tout envoi, l'expéditeur doit impérativement informer le destinataire (unité RAPT) du souhait d'envoi d'échantillons susceptible de contenir des organismes de quarantaine et donc entrant dans le cadre dérogatoire prévu par le Code Rural et de la Pêche Maritime et par le règlement UE 2019/829, afin que le destinataire puisse fournir à l'expéditeur les consignes nécessaires pour garantir un envoi permettant d'assurer la maîtrise des risques sanitaires (instructions décrites dans l'enregistrement **LSV974/FSE/189**), le cas échéant, engager les formalités réglementaires nécessaires à la réception du colis conformément à la réglementation en vigueur et confirmer sa capacité à pouvoir prendre en charge les échantillons concernés.

Toutes les précautions doivent être prises au niveau du conditionnement des échantillons et de l'emballage du colis pour une parfaite maîtrise du risque sanitaire lié à la circulation et à l'introduction d'échantillons susceptibles de contenir des organismes de quarantaine.

4.2-Autres envois

Fournir une fiche de demande d'analyse en utilisant de préférence la fiche de demande d'analyses fournie par l'unité **LSV/FGE/043**.

Ne pas mettre la fiche à l'intérieur du colis ; celle-ci doit être déposée dans une enveloppe scellée visiblement sur l'emballage du colis.

5) Dépôts d'échantillons directement à l'unité

Les locaux du laboratoire permettent de réceptionner des échantillons déposés par les contrôleurs phytosanitaires. Dans la mesure du possible, avertir l'unité par mail ou téléphone de tout dépôt d'échantillons. En particulier, l'unité doit être prévenue pour tout dépôt de plus de 10 échantillons de façon à s'assurer qu'elle peut prendre en charge les analyses.

Le dépôt d'échantillons doit se faire **uniquement** en présence d'un agent de l'unité et doit être accompagné par la fiche de demande d'analyse (le modèle DGAL/SDQPV ou le modèle fourni par l'unité **LSV/FGE/043**).

Rédaction	Vérification	Vérification qualité	Approbation
Nom : Aude Chabirand Fonction : Responsable qualité	Fonction : Chef d'unité	Fonction : Responsable qualité	Fonction : Chef d'unité